

leur adoption nous permettra d'arriver plus vite à la troisième lecture du bill.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Non. Si je consentais à cela, ce serait approuver des amendements qui ne doivent pas être dans le bill, si le bill devient loi. L'idée de dire dans un bill que des travaux de ce genre peuvent être faits pour \$50.000 est une farce.

L'honorable M. YOUNG: L'honorable sénateur dit-il que le capital est trop faible ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Oui.

L'honorable M. YOUNG: Je regrette beaucoup que l'honorable sénateur de Brandon, auquel ce bill a été confié, ne soit pas à son siège parce qu'il serait en beaucoup meilleur état que moi de donner des explications.

Ce bill a pour objet d'autoriser une compagnie à construire un chemin de fer qui raccordera ensemble le Pacifique-Canadien, le Canadian-Northern, le Great-Northern, et tout autre chemin de fer qui pourrait aboutir à la ville de Brandon.

Cette ville n'a pas malheureusement, comme beaucoup d'autres villes, de gares communes, comme on a jugé à propos d'en construire dans toutes les grandes villes.

Le chemin de fer Canadien du Pacifique arrive d'un côté de la ville et le Canadian-Northern arrive de l'autre, et je n'ai aucun doute que le Grand-Tronc-Pacifique aura sa gare sur un autre point. Or, l'objet du bill actuel est de construire entre ces différents chemins qui ont des chartes du parlement fédéral une ligne de raccordement pour transporter économiquement les marchandises d'un chemin à un autre. On se propose aussi de construire des embranchements jusqu'aux fabriques, aux scieries, aux minoteries ou autres grands établissements en dehors—je ne dirai pas en dehors de la ville mais sur les confins de la ville.— afin de mettre tous ces grands établissements industriels en communication directe avec les divers chemins de fer, et j'admettrais avec mon honorable ami de Belleville que le chemin coûtera probablement assez cher, à moins que la compagnie ne réussisse à faire une convention avec la ville de Brandon, qui lui céderait une rue ou un terrain quelconque.

Hon. M. ELIIS

C'est là ce qu'on a en vue, ainsi que m'en a informé le maire de la ville de Brandon qui était ici à Ottawa il y a quelque temps. Maintenant quant à ce qui concerne les droits provinciaux, je ne crois pas qu'il y ait d'opposition ni de la part du conseil municipal ni de la part des citoyens. Si mon honorable ami veut parcourir la liste des noms de ceux qui demandent cette charte, il y trouvera ceux de plusieurs citoyens importants et celui du maire de Brandon, de sorte qu'on ne peut pas craindre d'opposition de la part de la ville. Je n'ai pas entendu dire non plus que la province du Manitoba se proposait d'en faire, et si c'est un péché que d'adopter un bill de ce genre, je dois faire remarquer que ce n'est pas le premier péché de ce genre que nous commettons; car aujourd'hui même nous avons voté dans le comité des chemins de fer l'adoption d'un bill en faveur d'un terminus dans la ville de Toronto. Il n'y a pas encore longtemps mon honorable ami à ma gauche, (l'honorable M. David) et j'admire son zèle en faveur des droits provinciaux, a fait adopter un bill constituant la compagnie du Montreal Park and Island Railway—

L'honorable M. DAVID: Ce chemin de fer était déjà constitué par le parlement fédéral.

L'honorable M. FORGET: Et depuis plusieurs années déjà.

L'honorable M. YOUNG: Et je ne crois pas que mon honorable ami de Wellington puisse, lui non plus, nous montrer des mains bien pures, car il a péché tout récemment comme nous, de sorte que, en ce qui concerne les droits provinciaux, nous ne pouvons pas nous jeter de pierres les uns aux autres. Mais je veux faire observer que si nous accordons une charte à ce chemin de fer, il tombera alors sous la juridiction de la commission des chemins de fer du Canada, et c'est un point très important que la réglementation de ce chemin de fer, que la distribution des marchandises d'une façon juste et raisonnable pour les différents chemins, sans distinction ni faveur à l'égard d'aucun. Mes explications sont très imparfaites, et si l'honorable sénateur de Brandon était ici, il les donnerait d'une façon beaucoup plus claire que je ne le fais. Dans ces circonstances, je demanderais donc